

Edito



« Quand l'innovation répond aux enjeux de la profession ! »

Sauf à porter des œillères depuis près d'une décennie, les avocats savent qu'ils doivent faire face à une transformation de leur environnement, comme d'autres secteurs avant eux. Et une nouvelle fois, le client en est le point central.

Le rapport de force a en effet changé : mieux informé, avec de nouvelles demandes, le client est aujourd'hui plus exigeant. Effrayé parfois par l'avocat, il peut alors se tourner vers d'autres acteurs, traditionnels ou nés de ces évolutions, du marché du droit. De ce constat sont apparus d'autres enjeux : adopter une stratégie commerciale, développer une offre attractive, se différencier de ses multiples concurrents, faciliter l'accès à l'avocat, adopter ou non l'interprofessionnalité pour renforcer son accompagnement ... sans parler de l'appropriation des outils numériques. Face à ces problématiques, l'avocat n'a pas d'autres choix que d'innover. Si certains y voient encore le déclin du métier, c'est pourtant en s'adaptant et en se renouvelant, par l'innovation, que l'avocat réussira à sauvegarder les valeurs et principes qui constituent son ADN. Ce serait au contraire l'immobilisme, avec le risque (inévitables) de se faire dépasser, qui serait fatal à la profession.

Les six finalistes de cette 5^{ème} édition du Prix de l'innovation des avocats en relation-clients prouvent qu'elle est à la portée de tous les profils et de toutes les structures. Chacun, avec sa solution, répond à ces nouveaux enjeux, et fait de la relation-clients un levier puissant pour accomplir sa mue, et consolider le rôle de l'avocat.

Bonne lecture !

Clarisse Andry, Journaliste du Village de la Justice



Le Prix de l'innovation en relation-clients : c'est quoi ?

- 1 - Un Prix qui récompense des cabinets ayant mis en œuvre des solutions innovantes afin de créer de la valeur ajoutée pour leurs clients.
- 2 - Deux Prix en Un remis lors d'une grande soirée dédiée à l'innovation le 22 mars 2018 :
Le Prix du Jury : tous les finalistes ont été auditionnés le 14 décembre 2017 par les membres du Jury qui a choisi son gagnant et s'est exprimé sur la qualité des innovations en vidéo.
Le Prix du Public : c'est votre Prix car c'est vous qui décidez en votant.
- 3 - Déjà la 5^{ème} édition organisée par le Village de la Justice.

À VOUS DE VOTER



Organisateur et Partenaires



A quels enjeux de la profession votre innovation répond-elle ?

INNOVO

bailcommercial-innovo.com : un site pour obtenir le remboursement des loyers trop payés

Il ne se passe pas un jour sans que l'on parle de « transition », « mutation » de notre profession. Le principal enjeu de notre profession est de prendre ce virage et ce malgré l'absence de temps et de ressources pour cela.

Notre offre simple et ciblée prouve que chacun peut innover en prenant, dans son domaine de compétence, un axe, une jurisprudence, une loi et en la « numérisant ». Notre offre a permis à notre cabinet de se différencier et cela sera également un enjeu majeur dans un monde ultra-connecté où les clients ont accès à un nombre important d'avocats notamment grâce aux plateformes de mise en relation.



Samia BADOURALY



Patrick ROULETTE



Avocapack : « le droit tout compris » dans une box

Bien souvent, la problématique pour l'avocat n'est pas de traiter des dossiers mais plutôt de renouveler sa clientèle. La box AVOCAPACK permet de démystifier l'accès à l'avocat et de favoriser le déplacement en cabinet.

Le client peut effectuer ses démarches en toute confiance, en bénéficiant d'une prestation complète et de qualité et de l'intervention d'un avocat sélectionné, tenu par des règles professionnelles strictes. Il connaît aussi le coût total de cette dernière.

Cette Box place la relation client/avocat au centre de la prestation, ce qui va à l'encontre des relations dématérialisées et impersonnelles, que les intervenants du WEB veulent nous imposer.

ROULETTE

LEGAL ACTION

Legalaction.fr : mandater un avocat en quelques clics

Notre innovation répond à 2 enjeux :

1° La modernisation : legalaction.fr tente de « prendre le train » de la révolution numérique et de s'emparer des nouveaux outils mis à notre disposition (IA, algorithmes...), ce, afin de diversifier et améliorer l'offre.

2° L'indépendance : A défaut de faire évoluer notre pratique, le risque mesuré mais très probable est qu'à terme, les avocats exerçant sur le même segment de marché que les nouveaux acteurs du droit (legaltechs), deviennent de simples sous-traitants juridiques de ces derniers. La préservation de l'indépendance (notamment économique) est selon nous un enjeu majeur de la profession.



Mathieu MARZILGER et
Jordan SARAZIN



Votez jusqu'au 15 mars !

D'ORNANO

**Allier le droit et la finance pour une pertinence accrue
dans la prise de décisions**

Notre innovation répond à un enjeu majeur de la profession, celui de l'interprofessionnalité. Dans son rôle de conseil dans le cadre d'une transaction, l'avocat se doit de mettre en œuvre la solution la plus adaptée dans le domaine du droit, et pour cela son analyse doit intégrer le chiffre, analyse jusqu'à présent conduite par une tierce personne.

Nous avons souhaité aller plus loin au cabinet, et intégrer ces aspects chiffrés au cœur de notre pratique, de sorte à pouvoir faire être un point de contact unique pour notre client, un « one-stop shop ». L'avocat a ainsi toutes les cartes pour être un homme-orchestre dans une transaction.



Raphaëlle d'ORNANO

Marie-Alice GODOT SORINE
et Gérald SADDE
**Legal Pilot : une plateforme de modélisation et
d'automatisation des documents juridiques**

LEGAL PILOT apporte des réponses concrètes aux enjeux de la transition numérique : s'adapter aux attentes nouvelles des clients et acquérir les compétences qui permettront à l'avocat de rester pertinent et compétitif demain.

Nous avons fait le choix de créer nos propres solutions pour relever les défis liés à la transformation inéluctable d'une partie du métier de l'avocat.

Cette dynamique créative nous permet d'imaginer et développer de nouveaux services juridiques, de passer immédiatement en phase de production et de tests, afin de proposer un Minimum Viable Product en seulement quelques semaines.

LEGAL PILOT

DEPREZ GUIGNOT
ASSOCIES
**The Hub Product :
le site juridique dédié au droit des produits**

The Hub Product permet d'allier les valeurs traditionnelles de la profession d'avocat telles que la confidentialité, le privilège de l'avocat vis-à-vis des autorités etc. et les nouveaux enjeux tels que la globalisation, les nouvelles technologies et « l'ubérisation » du droit.

Grâce à The Hub Product nous pouvons proposer à nos clients, indépendamment de leur localisation géographique et en temps réel, des services de qualité en ligne dans des délais courts et garantis à des tarifs maîtrisés et transparents en leur garantissant une sécurité informatique et une protection des règles régissant la profession d'avocat.

Jean-Christophe
ANDRÉ
Votez jusqu'au 15 mars !